



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 4/2013

**Séance ordinaire du 17 septembre 2013
à la salle des spectacles**

Présidence: M. Michel PERRET

Membres présents:	58
Membres absents excusés:	18
Membres non excusés:	<u>3</u>
Effectif total:	79

Absents excusés: Mmes et MM Joël BOILLAT, Judith BOVAY, Philippe CORDONIER, Anne-Catherine DOYER-JOHN, Anton EPP, Yves GIROUD, Susanna KUSSMANN, Karim LASSEB, Nathalie LINIGER, Fabien LOI-ZEDDA, Fabien MEZENEN, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Idrees SAMIM, Félix SCHMIDT, Anne-Lise UDRY, Reynold UDRY, Philippe VERSEL, Ali YAHIAOUI.

Absents non excusés: Gaziella AIELLO, Bernard FAUCHERRE, Thomas von SIEBENTHAL, Ali YAHIAOUI.

A 20 h 15, **M. Michel PERRET**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mmes les conseillères communales, MM. les conseillers communaux, à la Municipalité et à M. Alexandre GOOD, Secrétaire communal, à Mme Lydwine VAUDAN de la firme Imédia et à M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal.

Il remercie chaleureusement le public, qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

Il salue également la présence de la presse qui est représentée ce soir par Mme Zoé DECKER du journal «Le Régional».

Avant l'appel, il rappelle que les absences sont à annoncer au Greffe uniquement.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

Avant toutes choses, il aimerait remercier son prédécesseur, Mazyar Josefi, pour son année de présidence. Certes, son accession à la chaise présidentielle n'a pas été habituelle, mais il a parfaitement tenu son rôle.



Mais il en a aussi fait beaucoup plus. Son attachement pour l'Iran, son pays d'origine, lui a valu d'être consulté à de nombreuses reprises sur des actualités iraniennes par la Radio Suisse Romande. A chaque fois, il a été présenté, notamment, comme président du Conseil communal d'Epalinges.

Pour sa part, il vous présente un symbole de fusion, d'entente, de participation, de mise en accord de sons divergents, d'harmonisation et d'autorité librement consentie: sa baguette de chef musical. Il ne peut s'empêcher de faire un parallèle entre sa position devant vous et celle devant ses musiciens.

Lors des séances du Conseil communal, nous allons traiter des partitions intitulées «ordre du jour».

Son souhait est que vous imaginiez voir figurer sur ces partitions, avant chaque objet, des indications musicales d'interprétation telles que:

- allegro, ma non troppo
- lento, ma non troppo
- con serioso, ma non troppo
- con rispetto, molto, molto, moltissimo.

Comptez sur lui pour que ces indications soient respectées.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Mardi 25 juin:

Il a reçu la lettre de démission de M. Olivier VERAGUTH, du groupe PLR. Il en donne la lecture:

«Monsieur le Président, ayant il y a quelques mois fini mes études de physique à l'EPFL, je m'appête maintenant à démarrer ma carrière professionnelle. Malheureusement celle-ci ne se situera dans un premier temps ni dans la région lémanique ni même en Suisse. Je suis donc contraint de vous présenter ma démission pour le 31 juillet de cette année de mon siège de conseiller communal mais également celui de membre et président de la commission des pétitions. Je souhaiterais également remercier tous les conseillers avec qui j'ai travaillé au cours des sept années passées au Conseil et en particulier ceux que j'ai pu côtoyer au cours de mes trois années au sein du Bureau du Conseil. En vous souhaitant le meilleur pour votre année de présidence, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.»

Tous ceux parmi nous qui ont côtoyé le démissionnaire ont pu apprécier son agréable contact et son engagement sans faille pour les affaires communales. Mais cet engagement dépasse le Conseil communal pour atteindre «notre» Harmonie municipale au sein de laquelle il maîtrise aussi bien les pistons de sa trompette que les arcanes de la présidence.

Merci à lui et bon vent pour son avenir.

Mardi 06 août:

Il a reçu le message suivant de Mme Patricia PIANO du Greffe municipal:

«Serait-il possible de demander à tous les conseillers communaux d'informer le Greffe de toutes les éventuelles modifications les concernant (état civil, adresse, téléphone, portable, mail, etc.)»

**Lundi 26 août:**

Il a participé à une séance avec les présidents des groupes et partis politiques d'Epalinges et la Municipalité: cela a été l'occasion, notamment, de prendre connaissance des principaux projets de notre Exécutif.

Vendredi 30 août:

Accompagné par notre photographe officielle, Mme Heidi VIREDAZ, il est allé apporter les félicitations, vœux, messages et cadeaux des autorités palinzardes à deux nonagénaires: Mmes Renée JAGGI et Anna ERMATINGER. Notre journal «Le Palinzard» en fera état dans sa prochaine édition.

Lundi 02 septembre:

Il a reçu la lettre de démission de Mme Angelika CONSTAM, du groupe HP. Il en donne la lecture:

«Monsieur le Président, après plusieurs années au sein du Conseil communal pendant lesquelles j'ai eu grand plaisir à participer aux réunions de Groupe et au Conseil, je suis au regret de vous remettre aujourd'hui ma démission, et ce pour motifs personnels. Il m'agrèrait de pouvoir cesser mon activité dans le groupe à partir du 2 septembre 2013. Je vous remercie pour la collaboration pendant toutes ces années et garderai toujours un excellent souvenir de l'accueil qui m'a été fait lors de mon arrivée au sein du Conseil. Je souhaite une très bonne continuation à vous ainsi qu'à tous les membres du Conseil communal.»

Merci à Mme Constam pour son engagement. Tous nos vœux l'accompagnent pour son avenir. Le Groupe Hors Parti est invité à entreprendre les démarches usuelles en vue de repourvoir le siège vacant.

Pour terminer, en lieu et place de cartons rouges et verts, des cartons orange ont été distribués. Comme il s'agit de cartons réutilisables, il prie les conseillers de ne rien écrire ou dessiner dessus.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à une évidente majorité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Président tient d'emblée à apporter une modification: M. Didier Python y est mentionné comme étant «absent non excusé». Or, notre collègue avait bel et bien annoncé son absence. Il doit donc figurer à la rubrique «absents excusés».



M. Alain MONOD demande une correction à la page 211 dans le deuxième paragraphe correspondant à son intervention, soit:

«En effet, lire dans le préavis qu'aucun **détachement** de premier secours ne s'est manifesté...» au lieu de dépêchement.

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (Françoise GAY GALVEZ ALCOBA en remplacement de M. Corrado RAMETTA et Augusto ARCARO en remplacement de M. Olivier VERAGUTH)

Le Bureau du Conseil a validé la candidature de Mme Françoise GAY GALVEZ ALCOBA en remplacement de M. Corrado RAMETTA sur la liste du groupe Hors-Parti ainsi que de M. Augusto ARCARO en remplacement de M. Olivier VERAGUTH du groupe PLR. Le Président procède maintenant à leur assermentation. Il prie l'assemblée de se lever et lit la promesse. Il leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil sous les applaudissements.

4. PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE L'EXTRANET DU CONSEIL COMMUNAL

En juin 2013, vous avez reçu une lettre du Président Mazyar YOSEFI vous informant de la mise en place du site Extranet pour les conseillères et conseillers. Le signataire, après vous avoir donné les informations nécessaires pour accéder au site, vous invitait à vous familiariser avec de nouveau mode de communication interne au Conseil communal et vous annonçait une démonstration en septembre.

La parole est donc donnée à Mme Lydwine VAUDAN de la société IMEDIA et à M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal qui nous font une présentation avec l'aide du beamer.

La discussion est ouverte.

Mme Mercédès ASSAL demande si les messages qui sont envoyés depuis Extranet n'arrivent que sur Extranet ou est-il possible de faire une déviation pour qu'ils soient transférés sur une boîte e-mail privée?

Mme Lydwine VAUDAN répond qu'il est possible de mettre une adresse e-mail de son choix en changeant celle-ci dans «Mon profil».

M. Christian TERRIER a plusieurs remarques. La première est qu'il n'est pas possible d'accéder à Extranet au moyen de Safari. Que ce soit sur Mac ou sur l'Ipapad, on n'arrive pas à quitter la page de bienvenue.

La deuxième est qu'il s'attendait à recevoir l'équivalent de l'enveloppe papier que l'on recevait par courrier avec les documents nécessaires à la séance du Conseil. Il est obligé d'aller trouver ces documents dans des sous-dossiers et ce n'est pas pratique.

Dernière remarque, c'est en allant sur Extranet que l'on voit qu'un nouveau document y est ajouté. Il serait plus simple qu'un message l'accompagne.



Mme Lydwine VAUDAN répond que des tests vont encore être faits pour vérifier et réparer certains problèmes. Extranet est une plate-forme récente et qui peut encore présenter des défauts, qui seront corrigés.

Quant au fait d'avertir quand des documents arrivent, il y a un moyen pour qu'un e-mail automatique parte à ce moment-là. Ce sera encore discuté avec les personnes qui gèrent Extranet.

Mme Chantal KUNZ demande qui gère Extranet? Deuxièmement, elle déplore qu'il n'y ait pas d'accusé de réception lorsqu'un e-mail est envoyé?

M. Mazyar YOSEFI répond qu'il est très difficile de mettre en place un accusé de réception. De point de vue sécurité, il assure qu'il est impossible d'accéder sur un compte sans mot de passe. Extranet est géré par le Bureau du Conseil.

5. ELECTION D'UN SUPPLEANT DE LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de M. Corrado RAMETTA, démissionnaire)

Au nom du groupe HP, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de **Mme Anne-Catherine DOYER**.

Mme Anne-Catherine DOYER est élue tacitement.

6. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES PETITIONS (en remplacement de M. Olivier VERAGUTH, démissionnaire)

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de M. **Michel PETER-CONTESSE**.

M. Michel PETER-CONTESSE est élu tacitement.

7. REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL – MISE EN CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE LOI SUR LES COMMUNES – APPROBATION – Préavis 19/2013

Vous avez tous reçu le projet de modifications de notre règlement sur le Conseil communal ainsi que le rapport définitif de la commission. Conformément à l'art. 57 du règlement actuel, le rapport communiqué par écrit n'est pas lu devant le Conseil sauf demande de dix conseillers au moins. Celles et ceux qui souhaitent que le rapport soit lu sont invités à le faire savoir. Ce n'est pas le cas. Le Président tient ici à remercier très chaleureusement la commission pour son travail d'orfèvre, alimentée par les propositions abondantes de son Président, M. Erich DÜRST.

Il propose maintenant d'examiner le projet de règlement modifié chapitre par chapitre et laisse le soin à M. Erich DÜRST ou à d'autres personnes d'intervenir à tout moment.



M. Maurice MISCHLER, Syndic, relève au chapitre III, article 17, point 16 que les délégations de compétence prévues aux chiffres 5, 6 et 8 et 11 sont accordées pour la durée d'une législature et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales. Ne serait-ce pas jusqu'au 30 juin vu que les nouvelles autorités entrent en fonctions le 1^{er} juillet?

M. Erich DÜRST rappelle qu'il s'agit ici d'une mise en conformité avec le texte de la Loi cantonale sur les communes qui prévoit cette date du 31 décembre. La raison est pour laisser au Conseil nouvellement constitué un délai afin d'autoriser ces dépenses.

Le Président continue.

M. Erich DÜRST informe que, dans le cas des échanges qu'il a eus avec la juriste du service des communes après la clôture des travaux de la commission, il lui a été suggéré d'inclure à l'article 32 la mention suivante: «décisions du Conseil et autres documents».

La commission n'a pas jugé nécessaire de l'inclure mais désire cependant que le Conseil en soit informé.

Le Président continue.

M. Erich DÜRST demande un amendement à l'article 80 en ajoutant le mot «simple» comme suit: «Tout membre du Conseil peut poser une *simple* question à la Municipalité ou lui adresser un voeu.» Le service des communes estime que c'est une modification impérative.

Le Président passe au vote.

A l'unanimité l'amendement est accepté.

Le Président continue.

M. Erich DÜRST demande un autre amendement à l'article 89. Pour être en conformité exacte avec le texte de la loi, le service des communes demande que cet article soit libellé de la manière suivante: «La discussion étant close, le président *passe au vote*. Il propose l'ordre dans lequel il entend faire voter. En cas de contestation, l'assemblée se prononce.

Le président rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours l'entière liberté de vote sur le fond.»

Le Président passe au vote.

A l'unanimité l'amendement est accepté.

Le Président continue.

M. Erich DÜRST souhaite nous faire part de l'avis du service des communes concernant le chapitre IV qui proposait aux articles 116 et 117 de faire mention aussi du rapport de l'auditeur. La commission n'estime pas nécessaire de faire ce changement car ce point n'a jamais posé problème.



Le Président passe au vote de ce règlement amendé.

A main levée, **le règlement du Conseil communal amendé est accepté à l'unanimité.**

8. ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014 – APPROBATION

Préavis municipal no 20/2013

La parole est donnée à **M. Didier PYTHON**, président de la Commission des finances qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Mme Kunz se demande pourquoi pénaliser les personnes seules et/ou les personnes qui ont un certain âge qui trouvent leur équilibre en ayant un animal à quatre pattes en augmentant l'impôt sur les chiens? Pourquoi copier les autres communes du district de Lausanne, ne pourrions-nous pas être une exception? Quelle est la moyenne vaudoise?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond pour la taxe sur les chiens qu'Epalinges se situe dans la moyenne inférieure du canton. Il s'agit d'un ajustement moyen, une adaptation. En effet, le ramassage des crottes de chien coûte énormément.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, **le préavis No 20/2013 est accepté à la grande majorité avec 6 abstentions.**

9. SALLE DES SPECTACLES DE LA CROIX-BLANCHE – MISE AUX NORMES ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE ET DE LA GESTION DES COMMANDES DE L'ECLAIRAGE A DISTANCE – DEMANDE DE CREDIT

Préavis municipal no 21/2013

La parole est donnée à **M. Michel ROCHAT**, président rapporteur de la commission nommée qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, **le préavis No 21/2013 est accepté à l'unanimité.**



10. POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER, POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (ou plan lumière) – PRISE EN CONSIDERATION

Lors de la séance du 25 juin dernier, M. le Conseiller Laurent Balsiger a déposé un postulat pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public. Le texte intégral figure à la page 213 du PV de la séance du 25 juin. Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la prise en considération conduisant au renvoi à la Municipalité.

La parole est donnée à **M. Laurent BALSIGER** qui rappelle brièvement l'objet de son postulat. Il encourage vivement le Conseil à soutenir ce postulat et à le transmettre à la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, le postulat est transmis à la Municipalité avec 2 avis contraires et 3 abstentions.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Semaine de la Mobilité et du goût 2013: nous participons cette semaine à la semaine de la Mobilité et du goût. Un tous-ménages a été envoyé avec présentation des activités.

1066 Festival: les 4 et 5 octobre aura lieu le 1066 Festival. Il s'agit d'une renaissance de ce festival qui existait déjà bien avant Paléo et le Montreux Jazz. Il remercie les organisateurs de ce festival, Mme Virginie GUISAN, responsable du CAJE, et M. Guillaume MORAND. La Municipalité soutient vivement ce programme.

Site internet d'Epalinges: le nouveau site internet d'Epalinges va être mis en ligne dans quelques semaines. Grande nouveauté, l'occupation des refuges d'Epalinges sera visible sur le site.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Taxe déchets «entreprises»: il désire répondre à l'interpellation de Mme Susanna KUSSMANN faite lors de la dernière séance qui portait sur le forfait de base pour les entreprises concernant la gestion des déchets. La réponse sera développée et lui sera faite par écrit comme demandé. Il tient néanmoins à répondre à quelques questions. Une d'elles était de savoir si la Municipalité avait l'intention de facturer la taxe forfaitaire à toutes les entreprises et commerces. Ce n'est pas le cas. Un travail de recherche a débouché sur 650 micro-entreprises à Epalinges, ce dossier va être traité à fond afin de savoir qui de ces entreprises devront payer cette taxe.



Plan de quartier «les Bosquets du Giziaux»: il répond aussi à Mme Brigitte CROTTAZ à la suite de son intervention lors de la dernière séance. Il la rassure sur le fait qu'il n'y a pas de retard, que toutes les démarches de rigueur ont été entreprises et sont abouties. La Municipalité a accordé récemment une demande de démolition. Aucune opposition n'a été faite contre ce projet. Il précise que la Municipalité n'a pas d'influence sur le planning prévu.

Pour répondre à une autre question, la Municipalité envisage aussi toutes les possibilités de gestion des déchets. C'est un dossier qui est en cours de traitement.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Sécurisation pour les piétons, carrefour chemin de Mon-Repos et chemin de Sylvana: il tient à répondre oralement à Mme Silvia WICHOUUD qui a émis le vœu que la Municipalité étudie la possibilité d'installer un passage piéton afin de faciliter la traversée entre le chemin de Sylvana et celui de Mon-Repos. La Municipalité est sensible à la sécurité des piétons, et chaque fois qu'un passage sécurisé devrait être créé, elle ira de l'avant. La visibilité des automobilistes et l'éclairage sont très mauvais, dans ce cas un passage piéton serait dangereux. Mais la Municipalité tient à inscrire ce vœu dans le cadre de mobilité, d'autant plus qu'avec l'agrandissement de Sylvana, la circulation va s'intensifier et des mesures devront être prises.

Mme Silvia WICHOUUD est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

M. Bernard KRATTINGER, municipal

Démarche participative pour revaloriser le quartier des Croisettes: le 7 septembre, le coup d'envoi de cette démarche a été lancé. Une cinquantaine de personnes ont participé à une séance d'information où le déroulement de cette démarche participative a été présenté. Il y aura deux ateliers, le premier pour entrer dans le vif du sujet et d'évacuer les a priori et le deuxième pour permettre de fixer les objectifs du cahier des charges du plan directeur localisé du quartier des Croisettes. En conclusion, il désire remercier tout le personnel du service technique sans qui cette manifestation n'aurait pas vu le jour.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Charles-André BOLOMEY émet un vœu qui sera suivi par une motion:

«Dans le droit fil du postulat que vient de présenter notre collègue Laurent BALSIGER, postulat que je soutiens avec conviction, je souhaite réitérer le vœu, allant dans la même direction, que j'avais adressé à la Municipalité, lors de la séance du Conseil du 22 février 2012. A l'heure de Fukushima, et à celle du label de Cité de l'énergie auquel notre Commune aspire, il est nécessaire d'intégrer une certaine dose de technologie moderne dans nos investissements énergivores, et réfléchir en regardant l'avenir. L'énergie est un bien précieux que nous devons économiser. Sortir du nucléaire sera possible si tout le monde, et notre



Commune en particulier, tire à la même corde. Ce préambule étant fait, entrons dans le vif du sujet:

Le système auquel je fais allusion, utilise la technologie dite du LEC (Lighting Energy Controller) qui consiste à maintenir la tension dans la limite basse de la bande de 207 à 253 V où les SI nous la délivre. Rappelons que cette variation de tension est due à l'état de la performance de notre production d'électricité.

Ce faisant, la puissance consommée est «mathématiquement» plus basse, et, au final, nous économisons de l'énergie, ce qui est un bienfait pour l'environnement, et de l'argent, ce qui un bienfait pour notre Commune. Je n'irai pas plus loin dans les considérations techniques, qui restent d'un intérêt de second ordre pour la plupart d'entre nous.

Cette technologie est de plus en plus utilisée dans les

- ⇒ Centres commerciaux
- ⇒ Parkings
- ⇒ Hôpitaux
- ⇒ Ecoles
- ⇒ Entrepôts
- ⇒ Eclairage public
- ⇒ Etc.

Elle offre d'autre part des avantages non négligeables tels que

- ⇒ Doublement de la durée de vie des lampes → un gain économique appréciable
- ⇒ Réduction de l'échauffement des locaux en été → gain de climatisation.
 - Moins de climatisation = moins de dépenses d'énergie couplée avec l'économie de celle-ci

Citons maintenant quelques exemples proches de chez nous

⇒ **Lausanne**

- TL, grand dépôt de la Borde: Fr. 17 000.- d'investissement, Fr. 22 000.- d'économie/an soit un retour sur investissement de 9.5 mois

⇒ **Morges :**

- Après avoir choisi ce système pour son éclairage public, la Commune commence à équiper ses bâtiments scolaires
- un premier test sur la Grand-Rue a permis de mettre en évidence une économie de 28%
- la mise en service du système au Collège de Beausobre a permis une économie de 19% sur la consommation électrique

⇒ **Vevey**

- parking du Panorama; plus de Fr. 10 000.- d'économie par an pour un investissement de Fr. 9600.-, dégageant un retour sur investissement de moins d'un an

⇒ **Montreux**

- Le grand hôtel Magestic: Fr. 40 000.- d'investissement, Fr. 35 000.- d'économie, soit un retour sur investissement de 1,14 an

⇒ Etc. La liste n'est pas exhaustive.

Dans le cadre du plan directeur proposé, portant sur l'éclairage public, je propose, Mesdames et Messieurs, d'étendre la démarche aux locaux communaux, tels que bâtiments



scolaires, salles de sport, salle des fêtes, etc., de façon à atteindre le quota critique où le LEC est économiquement rentable.

L'objectif final étant un gain d'énergie (amélioration du bilan) et financier (diminution des charges de la Commune).

Il passe ensuite au dépôt de la motion faite en collaboration avec M. Cédric DELAMADELEINE :

«Le Parti Libéral Radical souhaite présenter une motion intitulée:

Pour un engagement local dans l'énergie renouvelable

Décidément l'énergie nous préoccupe beaucoup ce soir et nous nous en réjouissons.

Rappelons quelques grandes lignes apparaissant dans notre programme de législature

- *Envisager toute construction et rénovation sous l'angle
 - De l'efficacité énergétique,
 - Des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables.*

- *Favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables (encourager l'utilisation du bois comme source d'énergie, appuyer le développement du solaire thermique et photovoltaïque).*

Et enfin, on vient de l'évoquer: viser l'obtention du label «Cité de l'énergie».

La Parti Libéral Radical s'est penché avec intérêt sur cet engagement.

La promotion de l'énergie renouvelable n'est le monopole d'aucune formation politique, pour paraphraser un homme d'Etat, aujourd'hui disparu: c'est avant tout une démarche citoyenne. C'est l'affaire de tous.

Comme vous le savez sans doute, on parle beaucoup de cellules photovoltaïques, intégrées dans des panneaux que l'on peut installer sur les toits

L'Allemagne est aujourd'hui capable de produire plus de 5% de son énergie électrique selon ce mode. La Suisse est encore à moins de 1%. Il y a donc du potentiel.

La motion que nous vous proposons aujourd'hui est un concept innovant permettant avant tout une implication locale des citoyens et de la Commune dans la production d'énergie électrique selon le mode photovoltaïque.

M. Cédric DELAMEDELEINE prend maintenant la parole afin de décrire plus en détail l'objet de cette motion.

«POUR UN ENGAGEMENT LOCAL DANS L'ENERGIE RENOUVELABLE

Comme vous l'avez compris, le but de cette motion est d'encourager et favoriser la production d'énergie renouvelable, notamment en matière photovoltaïque.

Pour ce faire, les motionnaires envisagent la création d'un partenariat privé-public entre la Commune d'Epalinges et une société coopérative à constituer.

Le but de cette coopérative privée selon le modèle de la CLE – Coopérative du logement à but social, pourrait être le suivant, à savoir: «La production et la vente d'énergie renouvelable, l'établissement de contrats de distribution, et la réalisation de projets de production d'énergie».



A ce stade, il nous apparaît important de préciser le mode de fonctionnement dans le domaine photovoltaïque qui peut-être résumé comme suit:

1. recherche de surfaces disponibles et convention de mise à disposition de toiture par le propriétaire
2. dépôt du projet chez Swissgrid (organe de subventionnement)
3. prendre son mal en patience jusqu'à la libération du projet, soit un délai d'environ trois ans
4. construction de l'installation par des entreprises spécialisées
5. mise en service de l'installation coïncidant avec le début de la durée de retribution.

D'un point de vue économique, l'analyse d'un projet peut être envisagée sur une durée coïncidant avec la durée de rétribution proposée en l'état actuel par Swissgrid, soit 25 ans. A titre informatif, nous vous transmettons, quelques informations tirées d'un projet concret; le détail des chiffres présentés fait l'objet d'une annexe à la motion.

L'installation d'environ 1900 m² de panneaux photovoltaïques permettrait la production annuelle de 297 000 kWh, soit les besoins d'une centaine de familles consommant chacune un peu moins de 3000 kWh par année; tenant compte d'une durée de vie de 25 ans, le bilan écologique conduit à une économie de 4830 tonnes de CO₂ ou l'équivalent de plus de 2 000 000 litres équivalent fioul.

D'un point de vue financier, le coût d'installation est évalué à Fr. 602 000.- y compris les frais liés à la location de la toiture payés en une fois ; le financement est envisagé par le biais d'un emprunt de Fr. 602 000.- à 20 ans sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 3 %. Après un délai de 25 ans, soit la durée de vie estimée d'une installation, l'excédent de trésorerie devrait se monter à plus de Fr. 280 000.-.

Comme vous pouvez le constater, le photovoltaïque brille tant par son bilan écologique que par ses rendements, de sorte que nombre d'entreprises se sont lancées sur le marché.

C'est pourquoi, il a germé dans l'idée des motionnaires, le souhait de prendre un engagement local et concret en matière d'énergie renouvelable durable en créant une coopérative dont les buts poursuivis seraient les suivants, notamment:

1. la mise en place d'une ou plusieurs conventions avec la Commune en vue d'exploiter les toitures propriété de la Commune
2. la mise en place de conventions avec des particuliers et/ou des entreprises en vue d'exploiter les toitures privées et/ou parapubliques
3. la recherche et la mise en œuvre de la construction des installations par des entreprises spécialisées
4. la promotion et le financement des installations par des obligations et/ou des prêts émis par la coopérative à des taux attractifs; le financement serait proposé dans un premier temps aux résidents palinzards afin de prioriser l'aspect local de la démarche; subsidiairement, le financement pourrait être complété par des «non-résidents» palinzards et/ou des instituts financiers.

A toute fin utile, nous vous informons que le choix d'une structure juridique de type société coopérative s'explique notamment par le caractère ouvert du capital social. En outre, les statuts pourraient prévoir que la société coopérative est apolitique, que les bénéficiaires doivent être réinvestis dans des projets visant à économiser l'énergie, et que son comité doit être



représenté au minimum par un délégué de la Municipalité ainsi que par un membre du Conseil communal.

Pour finir, nous sommes conscients que les discussions actuellement en cours entre le Conseil Fédéral et les milieux professionnels conduiront inexorablement à une réduction de la rémunération du kwh ainsi que de la durée de subventionnement; toutefois, il faut aussi tenir compte que le coût des installations ainsi que la charge fiscale devrait aussi diminuer de sorte que l'énergie photovoltaïque devrait rester une affaire rentable de l'avis des motionnaires .

En conclusion, la motion demande à la Commune d'Epalinges d'étudier l'ensemble des solutions possibles pour la création d'un partenariat entre la Commune et une société coopérative à constituer en vue de favoriser la production d'énergie renouvelable en tenant compte, notamment, des possibilités suivantes, à savoir:

1. établissement d'un inventaire des toitures propriétés de la Commune d'Epalinges ainsi que l'étude des modalités de leur mise à disposition
2. analyse et étude de la faisabilité d'une prise de participation au capital de la coopérative et/ou de l'octroi de prêts, à court, moyen et long terme
3. analyse et étude des possibilités de cautionnement de la société coopérative à court, moyen et long terme

En vous remerciant de l'attention et du soutien que vous voudrez bien accorder à notre démarche, nous remettons à Monsieur le Président de notre conseil, comme il se doit, le texte de notre intervention.»

Selon le règlement, cette motion est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La Préfecture organise une séance d'information ouverte à tous sur la nouvelle loi sur les communes et la loi sur l'exercice des droits politiques. Pour en savoir plus, les conseillers sont invités à participer à cette séance qui aura lieu le mercredi 25 septembre 2013. Une feuille d'inscription se trouve à la sortie.

Le Président remercie les membres du Conseil pour la tenue de cette séance et la clôt à 22 h 10.

Epalinges, le 4 octobre 2013.

Le Président

La Secrétaire:

Michel PERRET

Fabienne GHEZA

